

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 AOUT 2011

Le mardi 23 août 2011 à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 19 août 2011.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, MM.CHAIGNEAU, DECOU, DUPEU, FOCHE, FOURNIER, JOLLY, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusée : Mmes HERAULT, LEGEREAU, MOREAU, (1 pouvoir à M.NIVAU), PIOT

Absente :

Secrétaire : M.ROUSSEAUX Patrick

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

1 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DU LAMBON

Chaque conseiller a eu en sa possession le rapport annuel 2010 du syndicat des eaux pour en prendre connaissance. Les élus l'approuvent à l'unanimité.

2 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DU MELLOIS

Même si la commune n'est adhérente au SAM que depuis janvier 2011, il a été demandé aux élus de prendre connaissance du rapport 2010. Celui-ci est approuvé à l'unanimité,

3 – RETROCESSION DE VOIRIE IMPASSE DES CHAMPS VINOUX

Monsieur le maire fait l'historique du lotissement de Mesdames Fouchier Laborde pour lequel la voirie et les espaces verts leur appartiennent toujours, bien que la commune prenne en charge les frais d'électricité de l'éclairage public. Mmes Fouchier Laborde pensaient que cette rétrocession était déjà faite or, un acte notarié est nécessaire.

Elles souhaitent rétrocéder gratuitement à la commune l'espace réservé à la voirie et espaces verts. Une première demande avait eu lieu en 2003 mais non suivie d'effets puisque les travaux du lotissement n'étaient pas complètement terminés.

Les élus émettent un avis favorable à cette rétrocession et chargent le maire de signer l'acte notarié relatif à cette affaire.

Un banc public pourrait être installé par la suite, à l'entrée du lotissement

4 – AVENANT REGIE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle aux élus que chaque année, des tickets de cantine sont confectionnés pour le paiement des repas pris à la cantine scolaire par les enfants et les adultes. Dans le souci de simplification du travail du régisseur, il serait souhaitable de stopper l'édition des tickets adultes et d'établir un état fin de mois, joint au paiement des rationnaires, tout en poursuivant la confection des tickets « enfants ».

Mme Allonneau fait remarquer que les tarifs étant différents, il y a lieu de faire imprimer deux lots de tickets. Sur une année scolaire, le nombre de tickets « adultes » est très restreint et de ce fait, plus cher à la confection.

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable à cette proposition et chargent Monsieur le maire d'établir un avenant à la régie de recettes cantine, annulant les tickets « adultes ».

5 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

La trésorerie de Celles-Sur-Belle a fait parvenir en mairie, un état de sommes qui ne peuvent être recouvrées étant donné leur faible montant (2008 à 2010). S'agissant de sommes très modiques neuf pièces pour un montant total de 4,61 €, il paraît difficile d'opérer des poursuites pour en obtenir le remboursement.

Les élus sont favorables à l'admission en non valeur de cette somme.

6 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur le maire fait part aux élus que Monsieur David CHOLLET a suivi une formation les 15 et 16 février 2011 à Melle, relative à la gestion écologique des espaces publics. La trésorerie a refusé le remboursement de ces frais sans accord du Conseil.

M. Nivau propose donc un remboursement au vu des frais réellement engagés.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Dans un deuxième temps, Melle Girard sera chargée d'établir les différentes possibilités de prise en charge de frais engagés pour formations et de remettre à jour l'arrêté du maire concernant aussi les autorisations d'absence. Le résultat de ce travail sera soumis à l'accord des élus.

7 – DECISION MODIFICATIVE/VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Pour faire suite à la réception du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle, les conseillers votent en dépenses le supplément de crédit obtenu tel que présenté :

Fonctionnement

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Fds Dal de péréquation Taxe professionnelle	7381		15 778,00 €
Fournitures diverses	60628	6 000,00 €	
Intérêts 2 trimestrialités nouvel emprunt rue du Pigeonnier	66111	2 700,00 €	
Intérêts emprunt partagé (partie SAM à revenir)	66111	260,00 €	
Ligne de trésorerie/fin année	66111	700,00 €	
Virement à la section investissement	O23	2 809,00 €	
Dépenses imprévues	O22	3 309,00 €	
Total section de fonctionnement		15 778,00 €	15 778,00 €

Investissement

Libellé	Article	Dépenses	Recettes
Virement de la section de fonctionnement	O21		2 809,00 €
Fonds de compensation TVA	10222		2 227,00 €
Capital 2 trimestrialités nouvel emprunt (rue du Pigeonnier)	1641	4 230,00 €	
Capital emprunt partagé (partie SAM à revenir)	1641	806,00 €	
Total section d'investissement		5 036,00 €	5 036,00 €

8 – DELIBERATION POUR TRANSFERT DES BIENS AU SAM (SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU MELLOIS)

Monsieur le maire rappelle les conditions de constitution du syndicat d'assainissement du Mellois SAM créé le 1^{er} janvier 2011, approuvées par délibération du conseil municipal en date du 26 octobre 2010.

Chaque commune adhérente accepte de transférer au syndicat d'assainissement du Mellois, l'actif (immobilisations, créances) et le passif (dotations, restes à payer, dettes, réserves, subventions) des budgets assainissement collectif et non collectif.

Considérant que ce transfert se réalise sur le principe d'une mise à disposition et qu'il nécessite des écritures budgétaires et non budgétaires, Monsieur le maire précise les points suivants :

- Les restes à recouvrer s'élevant à 2 370,71 € étant difficilement transférables seront conservés dans le budget communal,

(La commune fera le nécessaire pour recouvrer les sommes dues au service)

- Les écritures budgétaires à réaliser demandent les votes de crédits supplémentaires sur le budget communal suivants :

Transfert du déficit d'investissement

- compte 1068	"Excédent de fonctionnement"	+ 6 668,28 €
- compte 001	"Solde d'exécution section investissement"	+ 6 668,28 €

Transfert de l'excédent de fonctionnement

- compte 678	"Autres charges exceptionnelles"	+ 110 338,55 €
- compte 002	"Résultat de fonctionnement reporté"	+ 110 338,55 €

Soit un versement au SAM de 103 670,27 €

La décision modificative sera prise en ce sens pour inscription de ces crédits sur le budget.

- Le procès verbal de mise à disposition liste les biens suivants transférés au syndicat d'assainissement du Mellois
- Ensemble de terrains comprenant : 9 669,17 €
La station d'épuration, les stations de relèvement, projet future station
- Installations techniques comprenant : 182 930,46 €
Une station d'épuration et ses lagunes, un silo à boues, 4 stations de relèvement, une étude diagnostic des boues et une étude nouvelle station.
Amortissements (131 128,22 €)
- Installations techniques comprenant : 1 172 730,45 €
Un réseau d'assainissement d'une longueur de 8499 mètres linéaires et les branchements des particuliers sur ce réseau
Amortissement (295 227,66 €)
- Subventions d'équipement 344 055,26 €
- Amortissements 126 690,29 €
- Emprunts et ICNE 133 054,91 €

Après délibération, le conseil municipal accepte le principe de mise à disposition tel que présenté par monsieur le maire et le charge en collaboration avec la trésorière, d'effectuer les écritures comptables nécessaires à cette opération et de signer le procès verbal.

9 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information :

- Fressines Infos en cours, à distribuer de préférence, mardi soir 30 août,
- Réunion le 16 septembre à 20h30, salle des fêtes : préparation Téléthon 2011 et préparation de la journée des associations,
- 28 septembre 2011 à 20h30, salle des fêtes : réunion avec les artisans, commerçants, agriculteurs, et les membres du Conseil municipal,
- Inauguration du cabinet médical : la commission est chargée d'y réfléchir.

A ce propos, M. le maire fait savoir que le cabinet infirmier n'a toujours pas été cédé à Mme Babin puisque la division en volume n'incluait pas la partie de la toiture correspondante. Le cabinet Céline Métails, géomètre à St-Maixent a été contacté pour corriger cette division.

Voirie/bâtiments

- La réfection de la rue du Pigeonnier est terminée. Les élus pourront faire une visite le 6 septembre pour d'éventuelles remarques sur les travaux avant la réception de ceux-ci prévue le 9 septembre 2011 à 11h.

M.Décou a eu des retours favorables de fressinois sur ces travaux.

- Les travaux aux écoles sont pratiquement terminés. Les jeux et tous les bâtiments communaux ont été contrôlés par le bureau Véritas.

- Une signalisation au sol « Prudence école » est en cours par les employés, à l'entrée du parking école. Ce marquage au sol avait été validé par les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école. M.Dupeu fait remarquer que le problème persistera, le danger provient de la manœuvre des véhicules sur le parking. M. Fournier indique qu'au regard des chiffres, le parking n'est pas dangereux, aucun accident n'est à déplorer. Toujours à ce même conseil d'école, une nette amélioration de circulation sur le parking avait été remarquée par les parents d'élèves. Il est rappelé que certains parents peuvent déposer les enfants rue de la Fontaine. Mme Ledoux, qui a fait un voyage dans le bus scolaire, a constaté qu'une seule voiture mal garée devant la grille de l'école, au lieu de se stationner sur le parking, bloque toute la circulation.

- Les travaux rue des Chaumettes sont en cours. L'entreprise Bonneau devrait intervenir les 5 et 6 septembre prochains pour l'enrobé, le PATA sur les autres voies aura lieu semaine suivante,

- Le rond point de Rochetan sera remis en état la semaine précédant la rentrée scolaire. Une déviation sera mise en place.

M. Chaigneau/ccas/élections

M.Chaigneau fait part du décès de Girard Yvan, ancien conseiller municipal de 1971 à 1989 et adjoint au maire pendant deux mandats. Il sera inhumé au cimetière communal mercredi 24 août. M. le maire fait savoir qu'une gerbe sera offerte au nom de la commune.

- La commission chargée de la révision de la liste électorale aura lieu le 9 septembre 2011. M. Chaigneau rappelle que 2012 est une année de refonte générale. Il rappelle aussi les dates des prochaines élections en 2012 : présidentielles 22 avril et 6 mai, législatives : 10 et 17 juin,

- Lors du repas des aînés, quatre participants avaient gagné une sortie dans le marais. Il en sera question à la prochaine réunion de bureau,

- Les agents sont actuellement occupés aux travaux de la future mairie. Les plafonds sont posés ainsi que le revêtement mural dans les bureaux. Une prochaine réunion de travail est programmée le 30 août de 18h à 19h.

- Les locaux communaux ont tous été remesurés pour comparaison avec les superficies transmises par la SMACL. M.le maire reçoit prochainement un commercial pour la révision des tarifs.

10 – QUESTIONS DIVERSES

* A la demande des services du pôle territorial de Brioux, M. le maire fait savoir qu'il a accepté qu'une limitation de vitesse à 50km/h soit prévue rue de la Madeleine pour permettre la construction de deux maisons d'habitation. L'emplacement, sur la parcelle, de la sortie des véhicules sur cette voie a aussi été modifié pour permettre l'accord des permis de construire.

* M.Rousseaux demande ce qu'il en est de la campagne de mesure de vitesse sur la commune. Aucune suite n'a été donnée ce jour.

* M.Nivau annonce que la subvention pour l'acquisition d'un vidéo projecteur a été refusée.

* M. Dupeu souhaite savoir s'il y a du nouveau au sujet de la réforme territoriale.

M.Fouché lui annonce que la communauté de communes a voté «contre» à l'unanimité. Thorigné a voté «pour» et les élus de Mougou ne se sont pas prononcés lors du vote de la Communauté de communes fin juillet puisque le Conseil municipal de Mougou n'avait pas encore pris position.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.